



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Sur l'augmentation du prix de l'énergie pour les entreprises

Question écrite n° 11063

Texte de la question

M. Julien Odoul appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'augmentation du prix de l'énergie depuis le 1er août 2023 pour les entreprises. En effet, après une augmentation de 15 % des prix de l'électricité en février 2023, une nouvelle hausse des tarifs de 10 % a été mise en place le 1er août 2023, marquant la fin du bouclier tarifaire institué par le Gouvernement en janvier 2022. Cette hausse est source d'angoisse pour bon nombre d'entreprises qui sont déjà largement pénalisées par l'augmentation du prix des matières premières. Pour l'entreprise Florimat dans l'Yonne, cette annonce a sonné comme un énième coup de massue. Cette entreprise spécialisée dans le négoce des fleurs est dans l'obligation de chauffer ses serres tout l'hiver. Pour chacun de leurs établissements, le coût de l'énergie au kilowattheures (kWh) est passé de 3 600 euros en moyenne à 14 500 euros. Une première facture de régularisation leur avait été envoyée en février 2023, passant de 15 500 euros pour l'année 2022 à 52 000 euros pour 2023. Dans ces conditions et à la suite de cette énième augmentation du prix de l'énergie, cette entreprise, comme beaucoup, est au bord du dépôt de bilan. Concrètement, ce sont 43 emplois qui sont en jeu. Face à cette situation et afin de ne pas laisser mourir les petites et moyennes entreprises, il lui demande explicitement de sortir des règles européennes de fixation des prix de l'électricité, à l'instar du Portugal et de l'Espagne et comme le propose le Rassemblement National depuis plusieurs mois.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11063

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Industrie et énergie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7836

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)